



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Anglican Consultative Council, Association of Presbyterian Women of Aotearoa, New Zealand, Church Women United, Commission of the Churches on International Affairs of the World Council of Churches, Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, Lutheran World Federation, Presbyterian Church (USA), Salvation Army, United Church of Christ - Board for World Ministries, United Methodist Women, Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church, World Federation of Methodist and Uniting Church Women, World Student Christian Federation, World Young Women's Christian Association, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Ecumenical Women at the United Nations (EW), une coalition de confessions chrétiennes et d'organisations œcuméniques, accueille avec satisfaction les échanges de cette année sur les besoins et les droits des femmes rurales dans le monde.

Nous considérons les femmes et les filles comme des personnes à part entière, car nous reconnaissons que les hommes et les femmes sont créés égaux à l'image de Dieu. Par conséquent, nous condamnons toute forme de violence sexiste, de discrimination et d'oppression, et nous défendons la justice pour les femmes et l'égalité des genres dans une perspective axée sur les droits de l'homme. Nos organisations, comme de nombreux groupes confessionnels locaux, dénoncent la discrimination et la violence sexistes et le recours à des préceptes religieux pour les justifier. Nous nous engageons à redoubler d'efforts à cet égard, par la création de partenariats multisectoriels, le dialogue avec d'autres chefs religieux, l'amélioration de notre action de sensibilisation, l'élaboration de codes de conduite et de politiques visant à autonomiser les femmes et les filles, la collaboration avec les hommes et les garçons et la dénonciation des interprétations et des pratiques préjudiciables et discriminatoires.

Nous nous employons à promouvoir l'autonomisation économique et spirituelle des femmes et des filles. À l'échelle locale, nous mettons en place des cultures agricoles et des petites entreprises, nous agissons pour éliminer la faim, soigner les personnes malades (en particulier celles qui vivent avec le VIH ou le sida), promouvoir la paix et le renforcement des capacités de direction, et poursuivre la lutte contre le fléau de la traite des êtres humains et de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ecumenical Women souligne que l'autonomisation de toutes les femmes et les filles est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Nous sommes préoccupés par le recours croissant à l'identité religieuse pour mobiliser les masses, ce qui conduit souvent à des discours fondamentalistes en dehors de toute tradition religieuse particulière. Dans un tel contexte, les droits des femmes sont souvent une question litigieuse, car ils sont identifiés à tort à une idéologie qui prône la destruction des valeurs traditionnelles et qui menace la famille, c'est-à-dire le socle de la société. Pourtant, la foi, les pratiques et les institutions religieuses peuvent jouer un rôle prépondérant dans les discussions autour de l'égalité des genres, ce qui se vérifie souvent. Elles participent à la redéfinition des rôles et des structures et assurent l'inclusion et la participation des femmes en tant qu'agentes de changement.

Les principales sources de préoccupation à l'égard des femmes rurales sont : l'appropriation des terres et le manque d'accès aux terres ; les effets des changements climatiques sur l'agriculture et les zones rurales ; la privatisation des services publics essentiels et l'appropriation privée de la biodiversité du monde, en particulier des ressources autochtones.

Les femmes n'auront pas accès aux services essentiels, tels que la santé, l'éducation, les transports, la sécurité et le développement économique des zones rurales, entre autres sujets, tant que les principales tendances mondiales ne seront pas prises en considération. Il s'agit notamment de l'intensification des changements climatiques, qui nuisent aux économies rurales et créent des réfugiés climatiques ; des politiques commerciales et macroéconomiques qui portent systématiquement atteinte aux moyens de subsistance, à la souveraineté alimentaire, à l'accès aux services et à l'autonomie des femmes rurales ; et des conflits – notamment les guerres farouches menées pour des ressources, telles que les terres agricoles, l'eau et les combustibles fossiles – qui sont une source de bouleversements pour les femmes et les filles en milieu rural, ce qui est aggravé par la maltraitance et la violence.

Le potentiel de contribution des femmes rurales à la réalisation des ODD ne sera exploité que si l'ONU et les États Membres s'attaquent aux obstacles suivants :

Les changements climatiques, l'agriculture et la souveraineté alimentaire

Malgré les progrès enregistrés, la faim et la malnutrition persistent. Certaines communautés locales qui disposaient autrefois de ressources abondantes peinent aujourd'hui à assurer une alimentation adéquate. La sécheresse, l'irrégularité des précipitations, la déforestation, la hausse du niveau des mers qui entraîne la salinisation de la fourniture d'eau et la prévalence des catastrophes naturelles causées par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques contribuent largement à l'insécurité alimentaire mondiale.

Dans les territoires où nos membres sont présents, les femmes rurales se mettent à l'agriculture à petite échelle et à la production alimentaire. Elles ont toutefois un accès restreint à la propriété ou au contrôle des terres arables, des semences et des engrais durables, des zones de pêche, des marchés, des matériels et des techniques agricoles efficaces, ainsi que des ressources financières. L'agro-industrie, plutôt que les exploitations locales, a la main mise sur la production alimentaire et l'accès à une eau salubre, ce qui nuit généralement à l'efficacité des méthodes d'irrigation.

Le rôle des femmes rurales dans la croissance de l'agriculture et de la production alimentaire est indispensable à l'élimination de la faim et de la pauvreté. Elles doivent être épaulées dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

Accès à l'éducation

L'éducation est un droit fondamental, qui renforce l'insertion sociale des femmes et des filles et améliore le bien-être des familles et de la collectivité. L'enseignement primaire, secondaire et tertiaire et la formation des femmes et des filles rurales sont essentiels.

Les rapports des femmes du monde entier soulignent la persistance de taux élevés d'analphabétisme, en particulier chez les femmes et les filles pauvres en zones rurales. À cause de la discrimination fondée sur le sexe, les pratiques préjudiciables subsistent, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé, les difficultés d'accès aux produits d'hygiène et le harcèlement sexuel à l'école et dans les transports. On empêche les femmes et les filles de profiter pleinement des possibilités d'éducation et de création d'activités rémunératrices pour leurs familles.

Transports et accès aux ressources

Partout dans le monde, les zones rurales souffrent d'un manque d'infrastructures de transport, ce qui entrave les échanges de biens et ressources. Les conditions environnementales, qui rendent les routes impraticables pendant la saison des pluies ou après des catastrophes naturelles, viennent s'ajouter au problème.

Le manque de transports sûrs, publics et privés nuit à la distribution des vivres et prive les populations rurales de l'accès à des services médicaux et sociaux, qui se concentrent en milieu urbain. Les femmes et les filles n'ont souvent d'autre choix que de marcher sur de longues distances, ce qui les expose à la violence et aux agressions sexuelles.

Accès aux soins médicaux et aux droits en matière de santé sexuelle et procréative

Les zones rurales souffrent d'un accès restreint à des soins médicaux appropriés, à des informations et à des services qui défendent les droits en matière de santé

sexuelle et procréative des femmes rurales. Ces dernières connaissent des taux élevés de mortalité maternelle et infantile. En l'absence de soins médicaux et de suppléments alimentaires suffisants, et face à la propagation continue du VIH/sida, de la tuberculose et d'autres maladies, les femmes et les filles doivent souvent endosser la fonction de soignant bénévole auprès de leur famille ou de leur voisinage, généralement sans réelle protection. Par ailleurs, les soins domestiques qu'elles prodiguent ne sont ni valorisés, ni rémunérés. Améliorer l'accès aux soins médicaux fournis par des professionnels permettrait aux femmes qui jouent le rôle de soignantes bénévoles de mettre d'autres compétences au service de la collectivité ou d'être correctement rémunérées pour les soins qu'elles dispensent.

L'absence de droits en matière de santé sexuelle et procréative des femmes et des filles est un facteur majeur d'inégalité entre les sexes, de discrimination et de violence. Elle constitue, au même titre que les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes et les mauvaises interprétations des coutumes ou de l'appartenance religieuse, une violation des droits des femmes en matière de santé reproductive. Cela peut durablement marginaliser les femmes sur les questions de planification familiale, conduire à la promotion de la violence sexuelle et réduire la capacité des femmes à participer à la conduite des affaires publiques.

L'autonomisation des femmes dans les structures de gouvernance

Un certain nombre de raisons, liées notamment à l'agriculture, aux difficultés d'accès aux petites entreprises et à la violence sexuelle permanente, font émerger un sentiment d'isolement chez les femmes et les filles rurales.

Malgré leur grande utilité au niveau local, s'agissant par exemple de l'agriculture, de la production alimentaire, de l'aide familiale et des soins prodigués aux personnes malades, le travail des femmes n'est généralement pas reconnu à sa juste valeur. La déficience des infrastructures, notamment de transport, limitent la participation des femmes à la prise de décisions, y compris en matière économique, aux niveaux local, régional et international.

Les États Membres devraient accorder la priorité au rôle des femmes, aux actions et aux programmes faisant place aux femmes et à la nécessité de les promouvoir à tous les niveaux de direction.

Recommandations à l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres

La coalition Ecumenical Women demande instamment aux États Membres de prendre les mesures suivantes:

- Considérer les groupes religieux comme de véritables partenaires de la défense et de la promotion des droits fondamentaux de chacun, en particulier pour la prévention et l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes ;
- Mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Beijing et adopter une approche tenant compte des disparités entre les sexes dans tous les objectifs de développement durable ;
- Encourager chacun, en particulier les hommes et les garçons, à participer activement à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et à militer pour les politiques publiques qui sanctionnent les actes violents à l'égard des femmes ;
- Améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation ;

- Lutter contre la dégradation environnementale et les changements climatiques, et leurs effets disproportionnés sur les femmes rurales ;
- Faciliter l'accès des femmes aux terres, en protégeant les petites exploitations agricoles et en ouvrant l'accès des agricultrices aux financements, afin d'améliorer les pratiques agricoles et la nutrition des femmes et de leurs familles ;
- Affirmer le droit des femmes de posséder des terres, d'obtenir des prêts, d'accéder aux marchés et à d'autres ressources ;
- Renforcer la capacité des femmes de transporter des biens et améliorer leur accès à la formation à la vulgarisation agricole ;
- S'opposer aux programmes qui privilégient les exportations agricoles et les paiements de dette plutôt que la souveraineté alimentaire, et notamment la production des petites exploitantes agricoles ;
- Abandonner les projets de privatisation qui sapent les services sociaux de base comme l'éducation, les soins de santé, le transport et l'emploi ;
- Combattre le fondamentalisme, qui menace l'exercice des droits fondamentaux des femmes et qui touche particulièrement les femmes en situation vulnérable, telles que les femmes rurales.

L'organisation Ecumenical Women croit que chaque personne, indépendamment de son sexe ou de sa nationalité, doit pouvoir jouir de droits fondamentaux, tels qu'une alimentation saine, l'éducation, les transports, la sécurité et les soins médicaux. Il est temps d'accorder la priorité aux droits et aux besoins des femmes et des filles rurales.
